Justice pour Adrien !

Le droit de grève est constitutionnellement reconnu en France. Durant le mouvement contre la LRU, des étudiants du site de Clignancourt de l'Université Paris IV Sorbonne ont tenté d'exercer ce droit légitime. Ils se sont heurtés à l'hostilité de l'administration, qui a choisi d'attiser les antagonismes entre grévistes et anti-grévistes, créant violence et tension afin de trouver une raison valable de faire intervenir la police.

Le 19 Novembre dernier, au centre universitaire de Clignancourt alors que les étudiants exerçaient leur droit de grève, les casseurs de grève réunis a l'extérieur préméditent un assaut de la fac. Usant de la force, ils tentent de pénétrer à l'intérieur du bâtiment. Lors de l'assaut, il y eut un blessé dans chaque camp. Afin de rentrer, les anti-grévistes ont jeté sur les grévistes des projectiles (chaises et tables) qui formaient le barrage. Suite à ces violences, l'un des assaillants a eu la main blessée. La « victime » a alors pris la décision de porter plainte à la police.

Suite à une enquête étonnamment rapide et avec des méthodes policières « indignes d'un Etat de droit » (nous reprenons ici les termes des déclarations de Jean Robert Pitte, président de l'Université Paris IV, au sujet des grèves) Adrien se retrouva placé en garde à vue le 14 décembre pendant 27 heures, accusé de coups et blessures. Inculpé, il passera en procès le 29 Janvier 2008. Malgré l'impossibilité de faire le lien entre sa présence et le délit dont on l'accuse, Adrien, connu pour sa participation au mouvement, risque donc de payer pour tout le monde, pour l'exemple. Cependant, nous savons qu'Adrien n'est pas un individu violent et qu'il s'est toujours tenu en retrait des affrontements physiques. **Il risque jusqu'à 5 ans de prison ferme et 75 000€ d'amende.**

Nous lançons donc un appel :

-Un appel a témoin à tous ceux présents ce jour là pour rendre compte de la violence préméditée des assaillants.

-Un appel à la solidarité financière (chèques à l'ordre d'Adrien à renvoyer au Comité), Adrien étant comme beaucoup d'étudiants, en situation précaire et dans l'impossibilité de payer ses frais d'avocat.

-Un appel à signer la pétition pour l'arrêt des procédures engagées contre Adrien. (la pétition est téléchargeable sur http://blog.justicepouradrien.info, pour impression et diffusion autour de vous, à, votre famille, vos voisins vos amis, vos collègues de fac ou de travail, à tout ceux qui ne supportent plus cette société policière où le simple fait d'être en désaccord est suspect. Vous pouvez également signer la pétition en ligne sur ce site).

-Un appel à tous ceux/celles qui souhaitent exprimer leur solidarité et montrer à Adrien comme à la justice, qu'il n'est pas seul dans ces moments difficiles, à se rendre à 9H, le 29 Janvier au tribunal de grande instance de Paris (Métro Cité)

Comité Justice pour Adrien
108 rue Damrémont 75018 PARIS - (Justice.pour.adrien@hotmail.fr)

Nom, prénom	Adresse mail	Ville	Profession	Signature